**L’identité personnelle (1) : Locke *Essai*  *sur l’Entendement Humain* II, 27**

**L’identité (diachronique) des êtres**

*Principe d’exclusion sortale* (x)(y)(f)[(fx&fy&x≠y)→¬(∃E/T)(E/Tx&E/Ty)] (cf. §1)

1. Deux choses de la même espèce ne peuvent pas être en même temps à la même place
2. Une même (seule) chose ne peut pas être en même temps à différentes places
3. Deux choses ne peuvent pas avoir un même (unique) commencement
4. Une chose ne peut pas avoir deux commencements

*Principe d’individuation* (identité diachronique/spatiale) : deux (occurrences de) choses sont une même chose ssi elles sont de la même espèce et ont un même commencement d’existence/occupent la même place à un moment (n’occupent jamais deux places distinctes)

*Identité diachronique de Dieu :* par principe (sans commencement, éternel, inaltérable omniprésent)

*Identité diachronique des esprits finis*: existence continue à partir d’un commencement unique

*Identité diachronique des atomes*: même modèle que les esprits (§2)

*Identité diachronique des actions*: impossible, « chacune périt dans le moment quelle commence », « chacune de leurs parties a un différent commencement d’existence »

*Dépendance sortale* de l’identité : (x)(y)[(x=y)→(∃F)(x=Fy)]

*Relativité de l’identité* ¬(x)(y)(F)(G)[(x=Fy &Gx) →(x=Gy)]

*Critère d’identité*: (x)(y)(F)[(x=Fy) <—>(∃R)(Fx&Fy&Rxy)]

*1. Critère de l’identité diachronique (continuité) des corps inertes* [essentialisme méréologique]: un corps C est identique (à lui-même) en deux instants distincts t1 et t2 ssi (a) C est un corps simple (*atome*) qui existe à et de manière continue entre t1 et t2 ou (b) C est un corps composé (*masse*-agrégat) des mêmes corps simples qui existe à et de manière continue entre t1 et t2 (cf. §§2-3)

*identité diachronique primitive* = existence continue de la substance simple (esprit, atome matériel)

*identité diachronique dérivée* = existence continue d’une chose complexe reposant sur l’existence continue des mêmes composants ou sur l’existence continue d’un composant principal

*2. Critère d’identité diachronique des organismes (continuité biologique)*: O2 à t2 est le même organisme que O1 à t1 ssi une seule et même vie (organisation) est unie aux particules de matière de O1 à t1 et de O2 à t2 (§3-6) [analogie pour les artefacts]

Relativité de l’identité ? « ni l’un ni l’autre n’est *une même masse* de matière, bien qu’ils soient véritablement, l’un *le même Chêne*, et l’autre, *le même Cheval* » (§3)

Vitalisme ou atomisme ? « ce qui constitue *l’unité* d’une Plante, c’est d’avoir telle *organisation* de parties en un seul Corps qui participe à une commune vie » (§4)

*Homme*: « l’identité d’un même homme consiste uniquement en la participation à la même vie, entretenue par un flux de particules de matière qui se succèdent, vitalement unies au même corps organisé ». (§6) - « le même corps formé de parties successives qui ne se dissipent pas toutes à la fois doit concourir aussi bien qu’un même esprit immatériel à faire *le même Homme*. » (§8)

*Refus du critère de la continuité du même esprit* « je ne crois pas que ce soit seulement l’idée d’un être pensant ou raisonnable qui fait l’idée de l’homme selon l’opinion de la plupart des gens : mais c’est l’idée d’un corps de telle et telle forme jointe à elle. Et si telle est l’idée d’un homme, le même corps se perpétuant lui-même, sans être renouvelé tout d’un coup, doit entrer dans la formation du même homme aussi bien que le même Esprit immatériel » §8 (cf. §6 : possibilité de la métempsycose ou transmigration des âmes)

**Personne et identité personnelle**

*Notion de personne/soi (self) – le critère de la conscience*: « c’est je pense, un être pensant et intelligent, doué de raison et de réflexion, et qui peut se considérer soi-même comme soi-même, une même chose pensante en différents temps et lieux. Ce qui provient uniquement de cette conscience qui est inséparable de la pensée, et lui est essentielle à ce qu’il me semble : car il est impossible à quelqu’un de percevoir sans percevoir qu’il perçoit » - « la conscience accompagne toujours la pensée, elle est ce qui fait que chacun est ce qu’il appelle soi et qu’il se distingue de toutes les autres choses pensantes. » (§9) - « Le Soi est cette chose qui pense consciente (de quelque substance, spirituelle ou matérielle, simple ou composée, qu’elle soit faite, peu importe) qui est sensible, ou consciente du plaisir et de la douleur, capable de bonheur et de malheur, et qui dès lors se soucie de soi dans toute la mesure où s’étend cette conscience » (§17)

*Identité personnelle - le critère de la mémoire*: « Mais l’identité personnelle, autrement dit la mêmeté (*sameness*) ou le fait pour un être rationnel d’être le même, ne consiste en rien d’autre que cela <la conscience>. L’identité de telle personne s’étend aussi loin que cette conscience peut atteindre rétrospectivement toute action ou pensée passée ; c’est le même soi maintenant qu’alors, et le soi qui a exécuté cette action est le même que celui qui, à présent, réfléchit sur elle » (§9) Voir plus bas §10.

« il est manifeste que la simple conscience, aussi loin qu’elle peut atteindre, même si c’est à des époques historiques passées, réunit des existences et des actions éloignées dans le temps au sein de la même personne aussi bien qu’elle le fait pour l’existence et les actions du moment immédiatement précédent. En sorte que tout ce qui a la conscience d’actions présentes et passées est la même personne à laquelle elles appartiennent ensemble. » (§16)

*3. Critère de l’identité diachronique des personnes (Identité personnelle)*: Y est à T2 la même personne que X à T1 (le soi de Y = le soi de X) ssi Y peut avoir conscience à T2 (= peut se souvenir à T2) des pensées et actions (du soi) de X à T1 [§9 ; cf. § 19, § 24]

NB : conscience/mémoire possible vs actuelle

« Toute substance qui est unie de façon vivante à l’être pensant présent appartient précisément au même soi qui existe maintenant, et toute chose qui lui est unie par une conscience d’actes antérieurs appartient également au même soi, qui demeure le même alors et à présent » (§25) [parties du corps, cf. §11, substance pensante §12-13]

**Paradoxes de l’identité personnelle – Personne, Substance, Homme**

*L’identité personnelle n’implique pas l’identité substantielle*

Des substances différentes peuvent être unies en une seule personne par la même conscience (lorsqu’elles y prennent part) exactement comme différents corps peuvent être réunis dans un seul animal dont l’identité est préservée par l’unité d’une même vie qui se conserve à travers le changement des substances. En effet, puisque c’est la même conscience qui fait qu’un homme est lui-même pour lui-même, l’identité personnelle ne dépend de rien d’autre, qu’elle soit rattachée à une seule substance individuelle ou qu’elle se préserve à travers la succession de plusieurs substances. Car si un être intelligent quelconque est capable de répéter l’idée d’une action passée avec la même conscience qu’il en a eue la première fois, et la même conscience que celle qu’il a d’une action présente, dans cette mesure même il est le même soi personnel. Car c’est par la conscience qu’il a de ses pensées et actions présentes qu’il est soi pour soi-même maintenant, et qu’ainsi il restera la même soi dans l’exacte mesure où la même conscience s’étendra à des actions passées ou à venir ; et il ne serait pas plus devenu deux personnes par l’écoulement du temps ou par la substitution d’une substance à une autre qu’un homme ne devient deux hommes quand il porte aujourd’hui d’autres vêtement qu’hier, en ayant dormi plus ou moins longuement entre temps. La même conscience réunit ces actions éloignées au sein de la même personne, quelles que soient les substances qui ont contribué à leur production » (§10)

« pour ce qui est de la question de savoir si je suis le même soi, il importe peu que ce soi d’aujourd’hui soit fait de la même substance ou d’autres. Car je suis aussi justement soucieux et comptable d’un acte accompli il y a mille ans, que cette conscience de soi m’attribuerait maintenant en propre, que je le suis de ce que j’ai fait il y a un instant » (§16)

*Si la même Substance qui pense, étant changée, la personne peut être la même,* ou *si cette Substance demeurant la même, il peut y avoir différentes personnes* (§12)

1) Une personne pour plusieurs substances

«si la même *conscience*, qui est une chose entièrement différente de la même figure ou du même mouvement numérique dans le corps, peut être transportée d’une substance pensante à une autre substance pensante, il se pourra faire que deux substances pensantes ne constituent qu’une seule personne. Car l’identité personnelle est conservée dans la même substance, ou dans différentes substances » (§13)

2) Plusieurs personnes pour une même substance

« il est manifeste que la simple conscience, aussi loin qu’elle peut atteindre, même si c’est à des époques historiques passées, réunit des existences et des actions éloignées dans le temps au sein de la même personne aussi bien qu’elle le fait pour l’existence et les actions du moment immédiatement précédent. En sorte que *tout ce qui a la conscience d’actions présentes et passées est la même personne à laquelle elles appartiennent ensemble*. » (§16) Voir §20 ci-dessous

« Si nous pouvions supposer deux consciences distinctes et incommunicables, qui agiraient dans le même corps, l’une constamment pendant le jour et l’autre durant la nuit, et d’un autre côté la même *conscience* agissant par intervalle dans deux corps différents ; je demande si dans le premier cas l’Homme de jour et l’Homme de nuit, si j’ose m’exprimer de la sorte, ne seraient pas deux personnes aussi distinctes que *Socrate* et *Platon*; et si dans le second cas ce ne serait pas une seule personne dans deux corps distincts, tout de même qu’un Homme est le même Homme dans deux différents habits » (§23) [peu importe qu’il y ait une ou plusieurs substances immatérielles] Voir §25

*Personne et Homme*, le ‘Je’ peut faire référence à l’un ou à l’autre

« Suppose que je perde entièrement le souvenir de quelques parties de ma vie, sans qu’il soit possible de le rappeler, de sorte que je n’en aurai peut-être jamais aucune connaissance ; ne suis-je pourtant pas la même personne qui a fait ces actions, qui a eu ces pensées, desquelles j’ai eu une fois en moi-même un sentiment positif, quoique je les ai oubliées présentement ? Je réponds à cela que nous devons prendre garde à quoi ce mot JE est appliqué dans cette occasion. Il est visible que dans ce cas, il ne désigne autre chose que l’Homme. Et comme on présume que le même Homme est la même personne, on suppose aisément qu’ici le mot JE signifie aussi la même personne. » (§20)

**Responsabilité et identité personnelle***:*

« C’est sur cette *identité personnelle* qu’est fondé tout le droit et toute la justice des peines et des récompenses, du bonheur et de la misère ; puisque c’est sur cela que chacun est intéressé pour *lui-même*, sans se mettre en peine de ce qui arrive d’aucune Substance qui n’a aucune liaison avec cette *conscience*, ou qui n’y a point de part » (§18)

« S’il est possible que le même homme ait différentes consciences sans rien qui leur soit commun à différents moments, on ne saurait douter que le même homme à différents moments ne fasse différentes personnes. Ce qui, nous le voyons bien, est le sentiment de toute l’humanité dans ses déclarations les plus solennelles, puisque les lois humaines ne punissent pas le fou pour les actes accomplis par l’homme dans son bon sens, ni l’homme dans son bon sens pour ce qu’a fait le fou, les considérant ainsi comme deux personnes distinctes » (§20)

« Bien que le châtiment soit attaché à la personnalité, et la personnalité à la conscience, et que peut-être l’ivrogne n’ait pas conscience de ce qu’il a fait, les tribunaux humains cependant le punissent à bon droit, parce que contre lui il y a la preuve du fait, tandis qu’en sa faveur il ne peut y avoir que la preuve du manque de conscience. Mais au jour du Jugement Dernier, quand les secrets de tous les cœurs serons mis à nu, on peut raisonnablement penser que personne ne sera tenu de répondre pour ce dont il n’a pas eu connaissance ; mais il recevra le verdict qui convient, sa seule Conscience l’accusant ou l’excusant ». (§22)

« Le mot ‘personne’ tel que je l’emploie, est le nom de ce soi. Partout où un homme découvre ce qu’il appelle lui-même, un autre homme, ce me semble, pourra dire s’il s’agit de la même personne. C’est un terme du langage judiciaire qui assigne à la propriété des actes et de leur valeur, et comme tel n’appartient qu’à des agents doués d’intelligence, susceptibles de reconnaître une loi et d’éprouver bonheur et malheur. C’est uniquement par la conscience que cette personnalité s’étend de soi-même au passé, par-delà l’existence présente : par où elle devient soucieuse et comptable des actes passés, elle les avoue et les impute à soi-même au même titre et pour le même motif que les actes présents. Tout ceci repose sur le fait qu’un souci pour son propre bonheur accompagne inévitablement la conscience, ce qui est conscient du plaisir et de la douleur désirant toujours aussi le bonheur du soi qui est précisément conscient. C’est pourquoi s’il ne pouvait, par la conscience, confier ou approprier à ce soi actuel des actes passés, il ne pourrait pas plus s’en soucier que s’ils avaient jamais été accomplis. En sorte que recevoir du plaisir ou de la douleur, c’est-à-dire être récompensé ou puni du fait d’un quelconque de ces actes reviendrait ni plus ni moins à être voué au bonheur ou au malheur dès la naissance (du seul fait d’exister), sans avoir rien fait ni mérité. Car si nous supposons qu’un homme puisse être puni maintenant pour ce qu’il aurait fait dans une autre vie dont aucune conscience ne saurait lui être donnée, quelle différence y aurait-il entre une telle punition et le fait d’avoir été créé pour le malheur ? Il est donc logique que l’Apôtre nous dise qu’au jour du Jugement, quand chacun *sera récompensé conformément à ses actes, les secrets de tous les cœurs seront mis à nu.* Le verdict sera justifié par la conscience que toutes les personnes auront alors qu’elles-mêmes sont les mêmes qui précisément ont commis ces actes et méritent d’être ainsi punies pour eux, quel que soit le corps dans lequel elles se montrent ou les substances auxquelles cette conscience est attachée » (§26)